

COOPÉRATION DES AGENCES D'URBANISME
APUR | AUCAME | AURBSE | AURH | L'INSTITUT



Vallée de la Seine

RAPPORT D'ACTIVITÉ

**BILAN DE L'ACTION
DES AGENCES
D'URBANISME
EN 2024**



SOMMAIRE

INTRODUCTION

4

1 | FAIRE VIVRE LE CENTRE DE RESSOURCES DE LA VALLÉE DE LA SEINE EN 2024

7

1.1 - Développer un socle de connaissances communes via l'actualisation annuelle d'indicateurs et de chiffres-clés

8

1.2 - Diffuser ces données et études, notamment par l'animation du site internet et la finalisation du futur site

12

2 | ACCOMPAGNER LES PARTENAIRES DANS L'ÉLABORATION DE SOLUTIONS D'AMÉNAGEMENT DURABLE

17

Introduction

LA VALLÉE DE LA SEINE, TERRITOIRE À FORTS ENJEUX ÉCONOMIQUES ET ÉCOLOGIQUES

La Vallée de la Seine constitue un territoire d'envergure internationale, regroupant deux régions, la Normandie et l'Île-de-France. Accueillant près d'un quart de la population française, il représente 35 % du PIB national et 25 % des emplois français, dont 28 % des emplois logistiques et 42 % des emplois dans la recherche et le développement, sur 7 % de la superficie métropolitaine. La Vallée de la Seine représente autant un bassin industriel, logistique et portuaire d'envergure, qu'un environnement à préserver du point de vue du fleuve, de ces paysages et de ces milieux, confrontée aux enjeux prégnants du changement climatique et de la préservation de la biodiversité.

Pour relever ensemble les défis écologiques, économiques et énergétiques propres à ce territoire, les deux Régions et l'État se sont réunis, en 2015, autour d'un Contrat de plan interrégional visant à coordonner leurs stratégies et investissements.

Outre les activités engagées, dans une phase de transition entre le CPIER 2015-2020 et le futur CPIER 2023-2027, l'année 2024 a été consacrée à la préfiguration et à l'initiation du nouveau programme de travail des agences d'urbanisme.

LES AGENCES D'URBANISME, CENTRE DE RESSOURCES DE LA VALLÉE DE LA SEINE

Depuis 2009, les cinq agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine (APUR, L'Institut Paris Région, AURBSE, AURH et AUCAME) travaillent ensemble pour actualiser et enrichir la connaissance de ce territoire, et accompagner l'action publique au service de la Vallée de la Seine. Une charte de coopération, signée en 2014, a permis de formaliser ce partenariat, inscrit dans la durée.

Au fil des années, les agences ont contribué à mieux faire connaître la Vallée de la Seine et à développer une vision prospective du territoire, en publiant des études thématiques, en organisant des rencontres ainsi qu'en créant et en animant un dispositif de suivi des évolutions du territoire.

UN PROGRAMME DE TRAVAIL ACTUALISÉ

Afin d'accompagner la déclinaison opérationnelle des ambitions stratégiques des Régions et de l'État, le nouveau programme de travail des agences d'urbanisme, établi en amont de la nouvelle période de contractualisation, confirme le rôle de centre de ressources de la Vallée de la Seine (fiche 1.1 du CPIER 2015-2020) et étend les actions d'accompagnement auprès des acteurs du territoire, sur des sites stratégiques (fiche 1.4 du CPIER 2015-2020).

L'année 2024 a été la première année de mise en exécution du nouveau programme de travail des agences d'urbanisme issu de la feuille de route des agences établie en préfiguration de la prochaine contractualisation. Cette feuille de route s'est formalisée autour de deux axes :

- ▶ alimenter le centre de ressources de la Vallée de la Seine et le faire connaître ;
- ▶ accompagner les partenaires dans l'élaboration de solutions d'aménagement durable.

En termes d'organisation, au-delà du maintien du pilotage tournant, il a été décidé d'affecter des missions à certaines agences, pour plus d'efficacité et de continuité du partenariat :

- ▶ l'Institut Paris Région assure l'administration et l'hébergement du site internet ;
- ▶ l'Agence d'urbanisme Le Havre - Estuaire de la Seine assure l'hébergement et la maintenance du serveur où sont stockées les données produites et mises à disposition dans les cartes interactives.

L'APUR, PILOTE DE LA COOPÉRATION POUR L'ANNÉE 2024

Après le pilotage de l'Institut Paris Région en 2023, l'APUR a assuré la coordination de la coopération des agences d'urbanisme en 2024. Les référentes au sein de l'APUR étaient Amélie Noury et Flora Maytraud, sous la direction de Patricia Pelloux. Morad Khaloua et Emmanuel Faure ont coordonné les travaux sur le dispositif de suivi. Muriel Robert et Jean-Pierre Castell ont mené les actions de communication relatives au site internet vdseine.fr, sous la direction de Patricia Guyot.

En 2025, c'est l'AURBSE qui prendra les fonctions de pilotage.

Au total, 4 comités de pilotage ont été organisés en 2024. Un comité de suivi relatif aux indicateurs du dispositif de suivi a réuni en septembre l'État, les Régions et les agences. En octobre, un comité éditorial a convié les partenaires à propos du nouveau site VdSeine.fr. D'autres réunions internes aux agences ont été organisées, et deux ateliers de travail collectif ont été réalisés par les agences à Rouen, notamment sur le champ de l'accompagnement territorial. Dès que le projet de CPIER 2023-2027 sera adopté par les trois parties, un séminaire regroupant l'ensemble des acteurs sera organisé par les financeurs, afin de construire un programme de travail partenarial.



La Seine, l'autoroute A13 ainsi que le faisceau ferroviaire Paris-Le Havre, au niveau de Guerville, Yvelines.
© Médiathèque Sanef 2018



1 FAIRE VIVRE LE CENTRE DE RESSOURCES DE LA VALLÉE DE LA SEINE EN 2024.

La convention liant l'État, les Régions Île-de-France et Normandie et les cinq agences de la Vallée de la Seine pour la mise en œuvre du CPIER en 2024 prévoit trois orientations pour ce premier axe de travail.

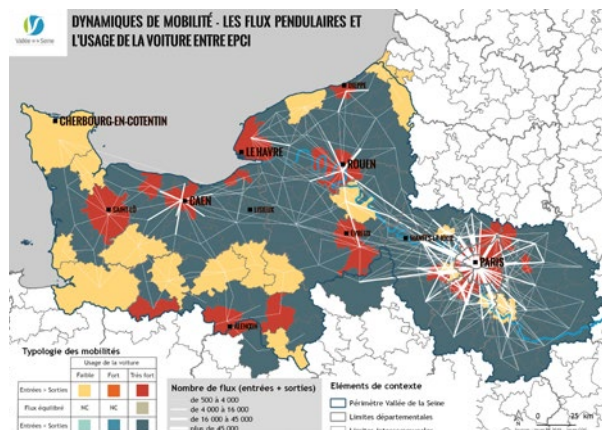
DÉVELOPPER UN SOCLE DE CONNAISSANCES COMMUNES VIA L'ACTUALISATION ANNUELLE D'INDICATEURS ET DE CHIFFRES-CLÉS

ACTUALISATION DU DISPOSITIF DE SUIVI

Afin de mieux suivre les évolutions du territoire, en lien avec les objectifs du CPIER, les indicateurs du dispositif de suivi ont été réinterrogés et complétés dans le cadre du nouveau programme de travail de la coopération des agences. La refonte des indicateurs a été réalisée au regard d'une liste de thématiques stratégiques proposée et discutée avec l'État et les Régions fin 2023 (cf. tableau ci-contre).

L'objectif de la refonte de ces indicateurs était de réaliser quelques compléments nécessaires identifiés sur certaines thématiques, d'intégrer de façon plus lisible les indicateurs des partenaires, pour que le site Vdseine.fr confirme son rôle de plateforme de ressources référentes sur le territoire, et de mieux valoriser la richesse des indicateurs suivis.

Si le travail de refonte du dispositif de suivi a permis de cibler plus de 140 indicateurs, leur récolte et exploration est échelonnée au fil des années, en priorisant 3 thématiques par an sur une durée de 4 ans. L'année 2024 a ainsi permis de récolter et de traiter les indicateurs sur les 3 thématiques : **Mobilités durables**, **Développement touristique et culturel**, **Transition agricole et alimentaire**. Au travers de ces 3 thématiques, 54 indicateurs ont pu être traités durant l'année 2024, et 34 indicateurs issus d'autres thématiques ont été collectés, seront publiés et mis en perspective dans les prochains mois.



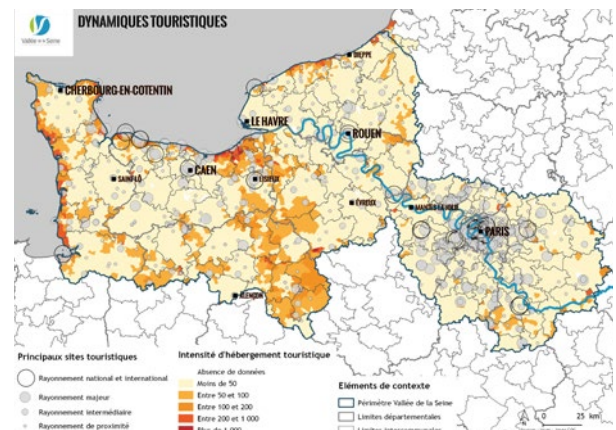
CARTES INTERACTIVES

En parallèle de cette refonte du dispositif de suivi, les cartes interactives ont été mises à jour, via la collecte de 19 autres indicateurs supplémentaires. L'une d'entre elles, relative aux « grands projets normands », a été archivée au regard des données mobilisées, aujourd'hui obsolètes. Le périmètre de représentation cartographique a également évolué en 2024 pour intégrer l'entièreté des régions Ile-de-France et Normandie. Pour l'année à venir, la coopération des agences envisage de questionner les indicateurs mobilisés dans les cartes interactives par rapport aux nouveaux indicateurs traités.

Près de 90 indicateurs ont été collectés et/ou actualisés en 2024 dans le cadre du dispositif de suivi.

Constituer une expertise sur les thématiques du CPIER par la publication de 3 notes thématiques et d'une synthèse par an.

Alimentées par le dispositif de suivi, ces notes courtes incluent des cartes et graphiques permettant de donner à voir les indicateurs calculés et traités. Chaque année, une synthèse est également publiée, livrant un état des lieux de l'ensemble des 12 thématiques, selon la disponibilité des données. En fonction de l'actualité, des travaux en cours et des avancées du dispositif de suivi, une ou plusieurs thématiques pourront être mises en exergue dans cette synthèse. Le format de cette synthèse est semblable à celui des notes thématiques.



NOTES THÉMATIQUES

Les 3 thématiques fléchées pour une publication de note durant l'année 2024 ont été les suivantes :

- Mobilités durables ;
- Développement touristique et culturel ;
- Transition agricole et alimentaire.

La note relative aux mobilités durables a été publiée en octobre 2024, et les notes relatives au développement touristique et culturel ainsi qu'à la transition agricole et alimentaire seront publiées en janvier et février 2025.

NOTE DE SYNTHÈSE

La note de synthèse, qui sera publiée en mars 2025, permet de mettre en lumière la nouvelle méthodologie mise en place pour les notes thématiques, en prenant l'exemple de la thématique « Développement touristique et culturel » et des partenariats mis en place avec les CRT. Cette note permet également de montrer l'évolution des indicateurs mobilisés dans les cartes interactives, en amont de la réflexion sur leurs contenus. Un zoom sur les risques naturels et l'adaptation au changement climatique est également proposé.

Les 12 thématiques du dispositif de suivi de la Vallée de la Seine

AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	Sobriété foncière
	Préservation de la biodiversité et des milieux et des paysages
	Risques naturels et adaptation au changement climatique
MOBILITÉS DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES	Connaissance et évolution des paysages
	Logistique
	Mobilités durables
ÉCONOMIE, R&D, ENSEIGNEMENT	Industrie et risques technologiques
	Transition énergétique et décarbonation
	Transition agricole et alimentaire
	Innovation, recherche et formation
	Développement touristique et culturel
	Développement numérique

NOTE THÉMATIQUE

VERS DES MOBILITÉS DURABLES ET DÉCARBONÉES TENDANCES À L'ŒUVRE ET PROJETS À VENIR

À l'occasion du bilan réalisé par le CPER de la Vallée de la Seine, les déplacements professionnels et l'accès à l'emploi. Au regard des données disponibles, les mobilités sont le domaine au regard de la mobilité durable. Travail avec un focus particulier sur l'analyse des flux trans-régionaux, des tendances à l'œuvre et à l'horizon de la vallée de la Seine et de la région Île-de-France et de l'Europe de la Vallée de la Seine.

7,3 milliards de déplacements professionnels en Île-de-France en 2022 (contre 6,7 milliards en 2019)

1,8 milliard de déplacements professionnels en Vallée de la Seine en 2022 (contre 1,5 milliard en 2019)

+14% de déplacements professionnels en Vallée de la Seine entre 2019 et 2022

1 - PORTRAIT DE LA MOBILITÉ DANS LA VALLÉE DE LA SEINE

En 2021, plus de 4,9 milliards d'actes ont été réalisés en Vallée de la Seine et ce sont près de 2,5 milliards de déplacements chaque jour pour se rendre sur le lieu de travail. 29% des actifs occupés résident en Vallée de la Seine travaillent dans leur commune de résidence, soit près de 2 millions d'actifs. Cela concerne 21% des actifs occupés de l'Île-de-France et 28% des actifs trans-régionaux. La part d'actifs travaillant dans leur commune de résidence a légèrement baissé entre 2015 et 2021, notamment en raison de la pandémie.

Mobilité individuelle quotidienne moyenne

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Actifs occupés	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8
Actifs occupés de l'Île-de-France	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8
Actifs occupés de la Vallée de la Seine	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,8

NOTE THÉMATIQUE

LE TOURISME EN VALLÉE DE LA SEINE

2024 constitue une année touristique exceptionnelle pour la Vallée de la Seine. En effet, selon que l'on considère le SD-axe ou le SD-axe de la Vallée de la Seine, l'Île-de-France accueille les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en juillet et la Vallée de la Seine le principal rendez-vous de la compétition d'escrime.

La Vallée de la Seine occupe une place de choix dans le tourisme national et international et le premier destination touristique mondiale à Paris. D'autre part, les mobilités infra-régionales de voyageurs, professionnels, gens de courtoisie, touristes (familiaux, etc.) sont un secteur de croissance au sein même du territoire qui va au-delà de l'Île-de-France. Enfin, la Vallée de la Seine se caractérise par une grande diversité de sites remarquables, tant par leur architecture, leur paysage que par leur culture, et affirme une identité unique au sein de l'Île-de-France.

128 destinations touristiques (dont 40 en Île-de-France)

108 millions de visiteurs en hébergements touristiques

30 millions de visiteurs en locations de vacances

46 100 sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO

509 758 emplois touristiques en 2023 (soit 10% de l'emploi total)

FOCUS SUR LES GRANDS ÉVÉNEMENTS

100 anniversaire de l'armistice de la Bataille de Normandie

L'anniversaire du Débarquement et la Bataille de Normandie a été célébré entre le 17 et le 19 juin, plus de 700 milliers de visiteurs, dont plus de la moitié de touristes internationaux (36,6 %). Les tournées et excursions prévues sur la période ont été d'environ 2,4 millions de visites. Les établissements hôteliers sur la zone ont enregistré un taux d'occupation de 90,1 %, soit une hausse de 10 points par rapport à la même période en 2023.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Les JOF ont joué un rôle de catalyseur de l'activité touristique en Île-de-France et ont conforté la visibilité d'un de la Région Île-de-France sur la scène touristique mondiale. Entre le 24 juillet et le 11 août, 4 millions de touristes ont visité Paris, soit une hausse de 15,5 par rapport à la même période en 2023. Le taux d'occupation des hôtels à Paris a enregistré un taux de 90,5 %.

NOTE THÉMATIQUE

UN SYSTÈME AGROALIMENTAIRE DÉTERMINANT, FACE À DES VULNÉRABILITÉS

Le système agricole et alimentaire est un secteur structurant pour la Vallée de la Seine. L'agriculture et la pêche participent à hauteur de 12,5 milliards d'euros du PIB de la Vallée de la Seine en 2022. Les infrastructures de transformation et de distribution du territoire, ainsi que les modes de production des produits locaux, sont également l'objet d'efforts via les plans territoriaux de plan de France et de leur porteur et la restauration. Le territoire de la Vallée de la Seine est reconnu par ses flux alimentaires importants. Ce rapport accorde 15,8 milliards d'euros en 2022, soit 23% de la population nationale. Ces habitants sont caractérisés par leur consommation, se déplaçant, travaillent, consomment chez des producteurs et de leur commune de consommation, influant sur les flux alimentaires du territoire.

Ces flux alimentaires s'inscrivent dans un système complexe de territoire depuis la production agricole jusqu'à la transformation agro-alimentaire et l'intégration à l'offre de la consommation. Ce système alimentaire s'appuie en premier lieu sur des productions agricoles, maraichères, viticoles ou piscicoles pour la pêche pour les produits locaux, et les dérivés de produits transformés. Les infrastructures de transformation et de distribution du territoire, ainsi que les modes de production des produits locaux, sont également l'objet d'efforts via les plans territoriaux de plan de France et de leur porteur et la restauration. Le territoire de la Vallée de la Seine est reconnu par ses flux alimentaires importants. Ce rapport accorde 15,8 milliards d'euros en 2022, soit 23% de la population nationale. Ces habitants sont caractérisés par leur consommation, se déplaçant, travaillent, consomment chez des producteurs et de leur commune de consommation, influant sur les flux alimentaires du territoire.

Ces flux alimentaires s'inscrivent dans un système complexe de territoire depuis la production agricole jusqu'à la transformation agro-alimentaire et l'intégration à l'offre de la consommation. Ce système alimentaire s'appuie en premier lieu sur des productions agricoles, maraichères, viticoles ou piscicoles pour la pêche pour les produits locaux, et les dérivés de produits transformés. Les infrastructures de transformation et de distribution du territoire, ainsi que les modes de production des produits locaux, sont également l'objet d'efforts via les plans territoriaux de plan de France et de leur porteur et la restauration. Le territoire de la Vallée de la Seine est reconnu par ses flux alimentaires importants. Ce rapport accorde 15,8 milliards d'euros en 2022, soit 23% de la population nationale. Ces habitants sont caractérisés par leur consommation, se déplaçant, travaillent, consomment chez des producteurs et de leur commune de consommation, influant sur les flux alimentaires du territoire.

600 millions de produits agricoles

8 805 exploitations agricoles

2 476 780 habitants de la Vallée de la Seine en 2022

2 208 exploitations agricoles

39 519 exploitations agricoles

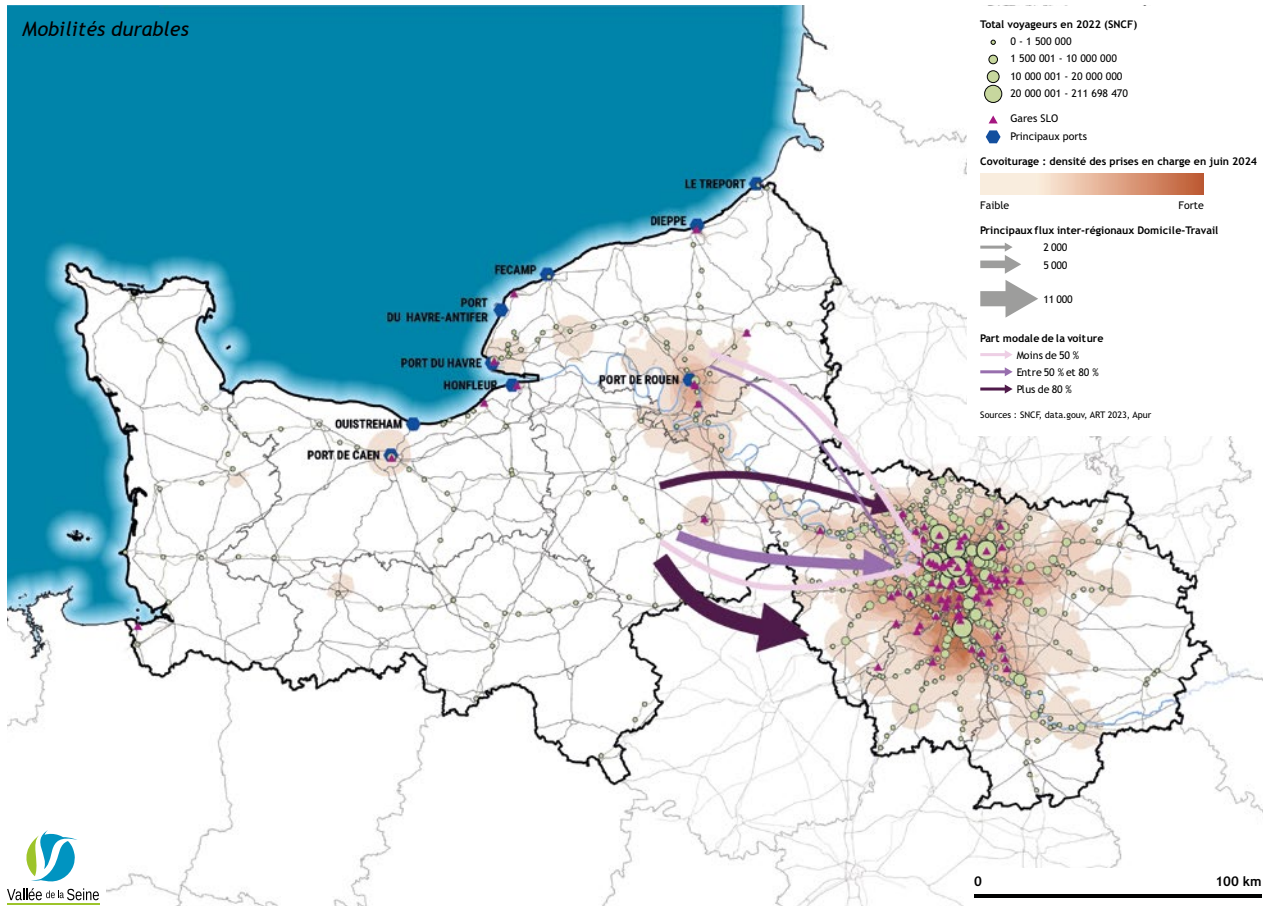
1 035 exploitations agricoles

UNE RESSOURCE AGRICOLE EN RECOMPOSITION

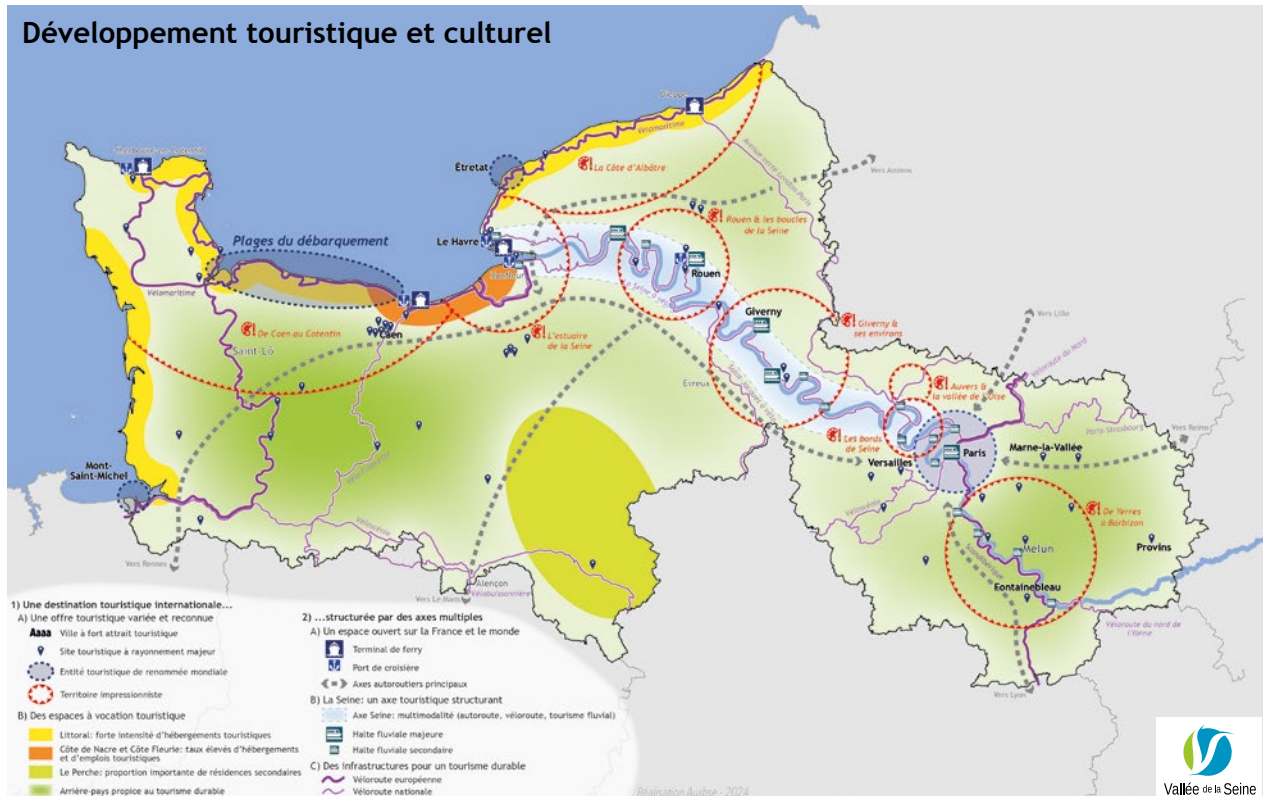
Une ressource agricole déterminante, avec des spécialisations territoriales

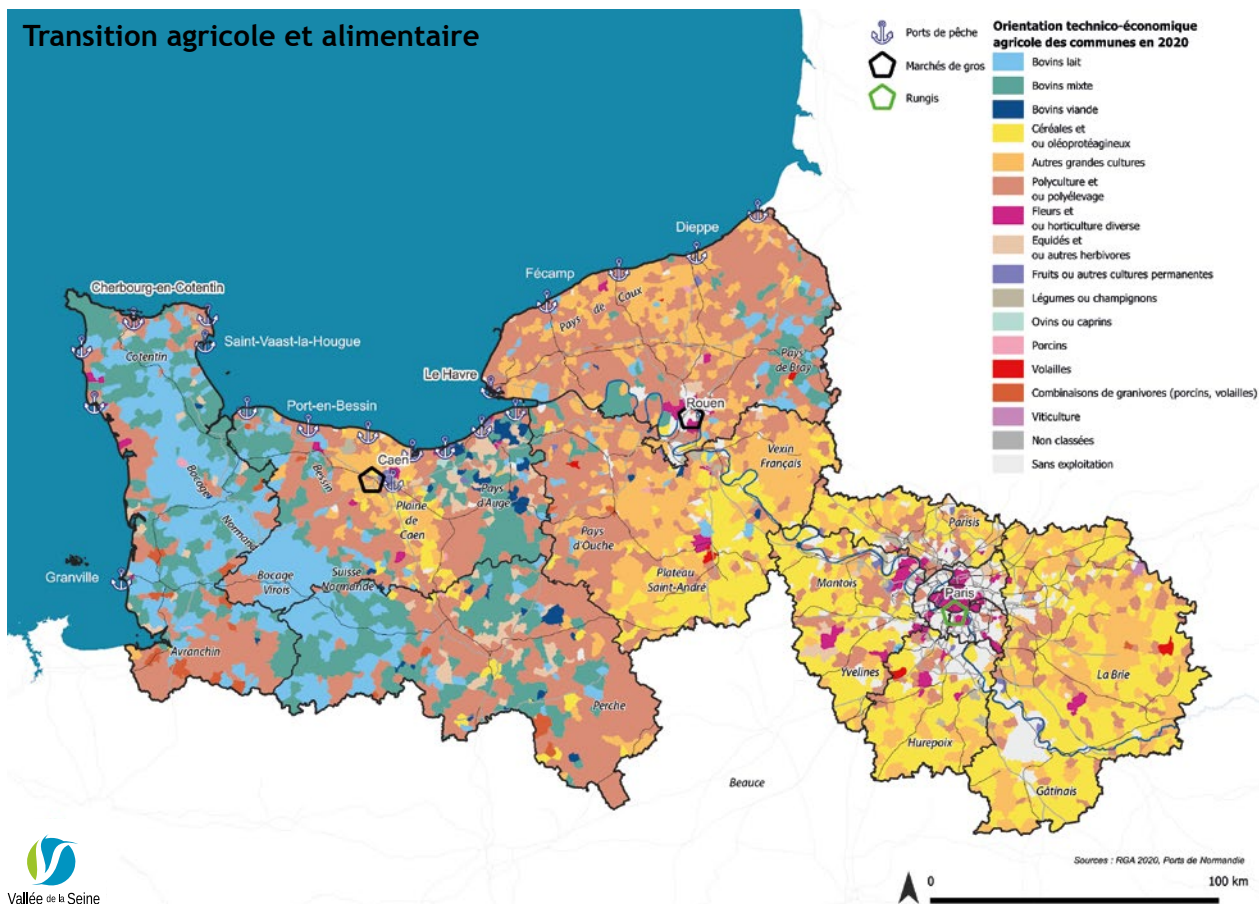
Les terres agricoles sont une ressource importante pour la Vallée de la Seine. Elles sont le support de la production agricole et de la transformation agro-alimentaire. La Vallée de la Seine dispose de 15,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires agro-alimentaire en 2022, soit 23% de la population nationale. Ces habitants sont caractérisés par leur consommation, se déplaçant, travaillent, consomment chez des producteurs et de leur commune de consommation, influant sur les flux alimentaires du territoire.

Mobilités durables



Développement touristique et culturel





Les chiffres clés des notes thématiques 2024

Mobilités durables

1,8 milliards
de passagers
dans les gares SNCF
de la Vallée de la Seine
en 2022

+14 %
d'actifs inter-régionaux
entre l'Île-de-France
et la Normandie entre 2010 et 2021
(tous modes confondus)

Développement
touristique et culturel

128
sites touristiques
avec + de 100 000 visiteurs
(dont 40 sites
avec + de 500 000 visiteurs)

509 758
emplois touristiques
en 2023 en Vallée
de la Seine

Transition
agricole et alimentaire

2 476 780 ha
de surfaces
déclarées à la PAC
(Politique Agricole Commune)
en 2023

1 035 millions d'€
issus de l'agriculture,
de la sylviculture et de la pêche
pour le PIB en 2021

DIFFUSER CES DONNÉES ET ÉTUDES, NOTAMMENT PAR L'ANIMATION DU SITE INTERNET ET LA FINALISATION DU FUTUR SITE

SITE INTERNET

L'animation du site internet a permis de générer plus de 14000 visites et près de 23000 pages vues en 2024. Une légère diminution par rapport à 2023 s'explique par le caractère transitoire de l'année 2024, entre le CPIER 2015-2020 et le CPIER 2023-2027. Après l'approbation du CPIER, l'ouverture du nouveau site internet permettra une meilleure visibilité.

Par ailleurs, le site internet ayant vocation à devenir la vitrine de l'ensemble des acteurs de la Vallée de la Seine, la communication de contenus à partager sur le site de la part d'autres acteurs est à encourager pour les années à venir.

AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT | MOBILITÉS | ÉCONOMIE, R&D, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Mobilités durables

LES ENJEUX

Le trafic routier représente une part majeure dans les mobilités de l'axe Seine, tant pour les marchandises que pour les personnes, avec un impact en termes de qualité de l'air, de congestion et d'émissions de gaz à effet de serre. Pour exemple, la mobilité quotidienne locale (mobilité des personnes) en vallée de la Seine émet 4,9 Mt CO₂, soit 4 % des émissions de CO₂ du transport routier français¹. La décarbonation de ce secteur est un enjeu national. Elle passe par une évolution des usages, des comportements et le développement de nouvelles mobilités décarbonées.

Concernant le transport de passagers, le réseau ferroviaire est sous tension pour faire face aux besoins de déplacement gérés par les autorités organisatrices des mobilités en Normandie et en Île-de-France. L'ambition du CPIER est de concilier la réalisation des déplacements massifs de voyageurs en Île-de-France dans les meilleures conditions possibles avec un minimum d'aléas, l'amélioration de l'offre inter-régionale de transport de voyageurs et le développement du fret. La liaison inter-régionale est essentielle pour absorber les flux des navetteurs franciliens et normands et les flux touristiques. Depuis 2015, la plupart des temps de trajet ont augmenté. En 2022, Caen se situe à 2h02 de Paris contre 1h48 en 2015, Cherbourg est à 3h17 contre 3h06 en 2015, Rouen est restée sur le même temps de trajet moyen (1h25). Seul le Havre a gagné 5 mn en passant de 2h15 en 2015 à 2h10 en 2022 ; si la ponctualité s'est améliorée et atteint 92 % en 2022, la saturation du réseau et le temps de trajet continuent de représenter un frein à l'utilisation du train. Ces temps de parcours ne favorisent pas le report modal de la voiture vers le train, l'A13 enregistrant un trafic quotidien de plus de 120 000 véhicules². L'amélioration de l'offre ferroviaire passe notamment par le développement de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN), qui permettra de désaturer plusieurs sillons à l'échelle des deux régions et rendre les déplacements des voyageurs et du fret plus fiables et plus rapides.

¹The Shift Project, 2021
²BRANEF, 2022

CHIFFRES CLÉS

- 7,3 millions de véhicules immatriculés dans la Vallée de la Seine
- 1,8 milliard de passagers dans les gares SNCF de la Vallée de la Seine en 2022
- + 14% d'actifs inter-régionaux entre l'Île-de-France et la Normandie entre 2010 et 2021

CARTES

Webmap - Dynamiques de mobilité
Décembre 2023

Carte - L'intermodalité et les pratiques économes, leviers pour une mobilité durable dans la Vallée de la Seine
Octobre 2020

Différentes productions des agences ont été mises en ligne au cours de l'année 2024 :

- vers des mobilités durables et décarbonées, tendances à l'œuvre et projets à venir
<https://www.vdseine.fr/etudes-rencontres/vers-des-mobilités-durables-et-decarbonées-tendances-a-loeuvre-et-projets-a-venir/>
- le territoire Vallée de Seine en quelques chiffres
<https://www.vdseine.fr/etudes-rencontres/le-territoire-vallee-de-seine-en-quelques-chiffres-2024/>

Afin de mettre en place un rythme régulier de publications au fil de l'année, certaines productions réalisées en 2024 seront publiées au plus tard début 2025. C'est le cas de la note relative au développement touristique et culturel, la note relative à la transition agricole et alimentaire et la note de synthèse.

Au-delà des productions des agences, des ressources et des informations complémentaires ont été mises en ligne sur le site en 2024 :

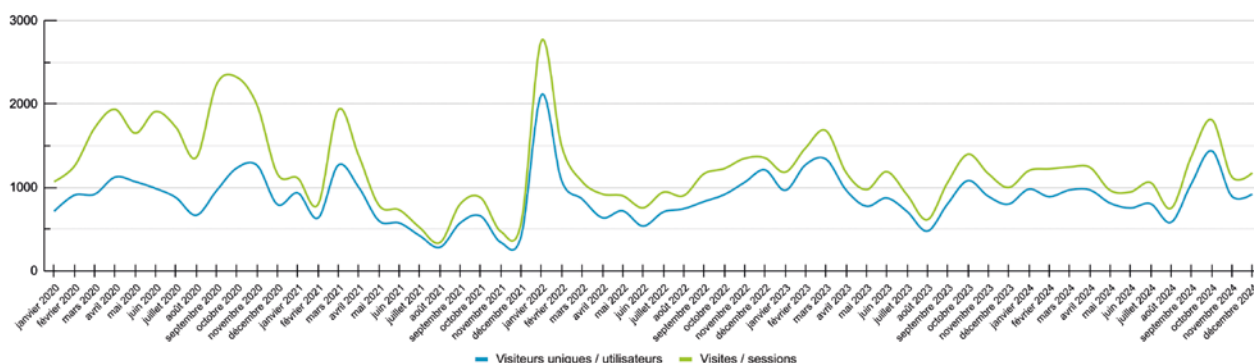
- mise à jour de la fiche 2.1 Infrastructure ferroviaire ;
- mise à jour de la fiche 1.3 Connaissance des paysages et de leur évolution - Observatoire photographique des paysages de la Seine ;
- modification de la carte du périmètre VDS sur la page d'accueil et la page « Territoire » ;
- mise à jour de logos obsolètes ;
- mise à jour de liens réciproques entre les différentes pages mises en ligne.

NOUVEAU SITE INTERNET

À la suite de la réorganisation du site internet en 2023, la coopération des agences a poursuivi l'alimentation de la nouvelle structure du site, en lien avec le projet de CPIER et le schéma stratégique.

Le travail de renseignement des pages thématiques a été réalisé grâce à la publication du schéma stratégique. Le site internet est désormais complet, prêt à être mis en ligne et communiquer au moment opportun en fonction du vote et de la signature du CPIER.

Évolution de la fréquentation du site internet depuis 2020



Chiffres de fréquentation du site internet en 2024

2024	VISITEURS UNIQUES	VISITES	PAGES VUES	DURÉE MOYENNE DE LA VISITE	TAUX DE REBOND (EN %)
Janvier	979	1201	1925	2'35"	58,7
Février	889	1223	1917	2'26"	63,94
Mars	969	1244	2033	2'13"	60,53
Avril	970	1241	1742	1'45"	66,08
Mai	812	967	1504	1'43"	63,19
Juin	754	946	1401	2'00"	63,53
Juillet	803	1057	2051	2'06"	64,05
Août	583	750	1249	2'48"	66
Septembre	1043	1367	2713	2'48"	63,57
Octobre	1437	1811	2871	2'13"	67,26
Novembre	894	1127	1637	1'36"	67,52
Décembre	921	1175	1913		64
Totaux 2024	11054	14109	22956		
Moyenne mensuelle 2024	921	1176	1913		64,03



TOP 5 DES PAGES LES PLUS CONSULTÉES

1. Home du site
2. Cartes et données
3. Présentation du territoire
4. Études et rencontres
5. Démarches



TOP 5 DES CARTES LES PLUS CONSULTÉES

1. Les migrations pendulaires
2. Webmap* Dynamiques de mobilité
3. Quelles vallées de la Seine en 2040
4. Webmap* Dynamiques du tissu économique
5. Les dynamiques d'emploi par sphère économique

*Carte interactive

SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

YouTube Vdseine

Les chiffres de la chaîne en 2024 :

- ▶ 62 vidéos disponibles
- ▶ 733 vues
- ▶ Top 3 : La Vallée de la Seine, un territoire stratégique en transition (186 vues) / La Vallée de la Seine, un tourisme en transition (63 vues) / La caravane des paysages (55 vues)

X Compte X Vdseine

La coopération des agences d'urbanisme a relayé les différentes actualités de la Vallée de la Seine et couvert les événements qui ont eu lieu au cours de l'année 2024 à propos de la Vallée de la Seine sur son compte X (ex-Twitter). En complément de cette communication et de la diffusion des travaux réalisés par les agences, une mise en lumière des chiffres clés 2024 a été réalisée via la publication d'un post par thématique et par semaine.

Début décembre 2024, le compte X de la Vallée de la Seine rassemblait 1053 abonnés. Une cinquantaine de post/repost ont été publiés durant l'année.

PARTICIPATION AU 5^e SOMMET DE L'AXE SEINE

Les agences d'urbanisme se sont associées au Journal de l'Axe Seine pour contribuer au 5^e Sommet de l'Axe Seine, qui a eu lieu le 8 octobre 2024 dans le cadre du 1er baromètre de la décarbonation de la Vallée de la Seine. En effet, la coopération des agences d'urbanisme a pu mettre en valeur dans ce baromètre différents indicateurs produits dans le cadre du dispositif de suivi, notamment liés aux mobilités.



Présentation du baromètre de la décarbonation de l'Axe Seine lors du Sommet de l'Axe Seine le 8 octobre 2024.

© Apur



1^{er} baromètre de la décarbonation de l'axe Seine

Paris / 8 octobre 2024

Mobilités

Quel maillage du territoire pour l'approvisionnement des véhicules utilisant des énergies décarbonées ?

Nombre de véhicules électriques et hybrides (VE / VHR)

Traitement : Coopération des agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine ; sources : SDES, 2023

307 941	Vallée de Seine
61 367	Région Normandie
246 574	Région Île-de-France

Nombre de points de charge (PDCH) pour véhicules électriques accessibles au public

Traitement : Coopération des agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine ; sources : IRVE

24 100	Vallée de la Seine
5 300	Région Normandie
18 800	Région Île-de-France

Nombre de points d'avitaillement au BioGNV

Traitement : Coopération des agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine ; sources : France Mobilité Biogaz, 2024

55	Vallée de Seine
11	Région Normandie
44	Région Île-de-France

Mobilités / logistique
Données produites par la Coopération des agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine (APUR, AUCAME, AURBSE, AURH, IFR).

1^{er} baromètre de la décarbonation de l'axe Seine

Paris / 8 octobre 2024

Mobilités

Quel maillage du territoire pour l'approvisionnement des véhicules utilisant des énergies décarbonées ?

Nombre de points d'avitaillement à l'hydrogène

Traitement : Coopération des agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine ; sources : France Hydrogène, H2 Mobile, 2024

26	Vallée de la Seine
10	Région Normandie
16	Région Île-de-France

Points d'avitaillement accessibles PL & GNL uniquement

Traitement : Coopération des agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine ; sources : France Mobilité Biogaz, 2024

14	Vallée de la Seine
5	Région Normandie
9	Région Île-de-France

Nombre de points d'avitaillement au GNV/bioGNV accessibles aux Poids lourds (PL)

Traitement : Coopération des agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine ; sources : France Mobilité Biogaz, 2024

70	Vallée de la Seine
17	Région Normandie
53	Région Île-de-France

Extraits du document "1^{er} baromètre de la décarbonation de l'axe Seine" présenté lors du 5^e sommet de l'Axe Seine, le 8 octobre 2024, à Paris.
© Journal du Grand Paris



2 ACCOMPAGNER LES PARTENAIRES DANS L'ÉLABORATION DE SOLUTIONS D'AMÉNAGEMENT DURABLE

Dans la continuité du CPIER 2015-2020 et de ses avenants, les discussions relatives à l'élaboration du futur CPIER ont porté sur l'ambition d'accompagner quatre sites démonstrateurs de la Vallée de la Seine, deux en Région Normandie et deux en Région Île-de-France, dans la définition d'orientations d'aménagement permettant de répondre aux défis et enjeux de la Vallée de la Seine. Il s'agit d'assurer une continuité avec le dispositif existant (fiche 1.4 du CPIER 2015-2020) tout en élargissant l'accompagnement à l'ensemble des acteurs identifiés dans la fiche-action (agences, établissements publics fonciers, ENSP, Cerema).

Pour l'année 2024, année de préfiguration et d'expérimentation de cet accompagnement, la coopération des agences a participé à la définition, la recherche et la pré-sélection de sites, en vue de proposer à l'arbitrage du comité directeur de la Vallée de la Seine des sites démonstrateurs ainsi qu'une ou plusieurs méthodologies à mettre en place pour l'organisation des temps préparatoires et workshops.

apur

APUR - Atelier parisien d'urbanisme
15 rue Jean-Baptiste Berlier, 75 013 Paris
01 83 97 64 00
www.apur.org/fr



AUCAME - Agence d'urbanisme
de Caen Normandie Métropole
21 rue de la Miséricorde, 14 000 Caen
02 31 86 94 00
www.aucame.fr



Agence d'Urbanisme
de Rouen et des Boucles
de Seine et Eure

AURBSE - Agence d'Urbanisme
de Rouen et des Boucles de Seine et Eure
101 Boulevard de l'Europe, 76 100 Rouen
02 35 07 04 96
www.aurbse.org



AURH - Agence d'urbanisme Le Havre -
Estuaire de la Seine
4 quai Guillaume le Testu, 76 600 Le Havre
02 35 42 17 88
www.aurh.fr



L'INSTITUT PARIS REGION
15 rue Falguière, 75 015 Paris
01 77 49 77 49
www.institutparisregion.fr

Avec le soutien de :



Ce document a été élaboré par la coopération des agences d'urbanisme en 2024
dans le cadre du dispositif de suivi des dynamiques territoriales de la Vallée de la Seine
financé par l'État et les Régions Normandie et Île-de-France
dans le cadre du contrat de plan inter-régional pour la Vallée de la Seine.